



Paris le 28 août 2020

## **Ne laissons pas mourir nos confrères turcs**

Ebru TIMTIK, avocate turque, vient de mourir dans un hôpital d'Istanbul, après 238 jours de grève de la faim.

Ebru était membre du CHD, association d'avocats progressistes, membre de l'AED ( Avocats Européens Démocrates).

Notre consœur réclamait le droit à un procès équitable, après avoir été condamnée, dans un procès expéditif à 13 ans et demi de prison pour « appartenance à une organisation terroriste », cette appartenance étant caractérisée par son rôle d'avocate de personnes incriminées d'appartenance à un groupe terroriste.

Ces incriminations sont intervenues après le coup d'état du 15 juillet 2016, ayant entraîné de nombreuses arrestations dans le milieu judiciaire, journalistique, parlementaires...à l'égard de tous ceux qui protestaient contre la criminalisation de toute forme d'opposition politique.

Ebru était l'une d'entre nous, et portait haut les valeurs de liberté et d'indépendance qui nous sont chères.

Elle a fait son métier d'avocat, réclamant des droits légitimes pour ses clients et exerçant son rôle de défense, dans un système qui nie même aux avocats la liberté de s'entretenir avec ceux qu'ils défendent. C'est cela qui a fait d'elle une criminelle en Turquie !

Il ne faut pas qu'elle soit morte pour rien. Il ne faut pas que nous oublions que tout près de nous, des confrères payent de leur liberté et de leur vie, la loyauté qu'ils vouent à notre serment.

Un autre de nos confrères, Aytac UNSAL a entamé, le 2 février 2020, une grève de la faim, pour les mêmes raisons. Aytac est évidemment à son tour en danger vital.

Nous ne pouvons pas l'accepter ; nous ne pouvons pas tolérer que nos gouvernants continuent de traiter ou sous traiter, de pactiser, de négocier avec un gouvernement qui bâillonne, incarcère, et tue ses avocats, et tous ceux qui défendent les valeurs d'un état de droit.

Nous demandons à notre Ministre des Affaires étrangères de prendre toute la mesure du décès d'Ebru TIMTIK, du sens de cette mort injuste et injustifiable et d'exiger la libération immédiate de notre confrère Aytac UNSAL, avant qu'il ne soit trop tard pour lui aussi.